



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
 DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**



COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN – DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
 GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM

VILLE DE MOLSHEIM
67120

VILLE DE MUTZIG
67190

DELIBERATION DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de membres
 du Comité-Directeur
 du Syndicat **22**

Nombre de membres
 qui se trouvent en
 fonction **22**

Nombre de délégués :
 - présents : 18
 - représentés : 4
 TOTAL **22**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre à 18 heures 45, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'**ALTORF** :

-
 -

Pour la commune d'**ERGERSHEIM** :

Mme Marianne WEHR, Maire
 M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint

Pour la ville de **MUTZIG** :

M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
 Mme Caroline PFISTER, Adjointe
 -
 -

Pour la commune de **DACHSTEIN** :

Mme Laetitia MARTZ, Maire
 M. Pascal FRITSCH, Adjoint

Pour la commune de **GRESSWILLER** :

M. Pierre THIELEN, Maire
 Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe

Pour la commune de **SOULTZ-LES-BAINS** :

M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
 M. Nicolas WEBER, Adjoint

Pour la commune de **DINSHEIM** :

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire
 M. Dominique CHRISTOPHE, Adjoint

Pour la ville de **MOLSHEIM** :

M. Laurent FURST, Maire
 M. Philippe HEITZ, Adjoint
 M. Martial HELLER, Adjoint
 M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.

Pour la commune de **WOLXHEIM** :

M. Adrien KIFFEL, Maire
 Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Bruno EYDER
 Mme Laurence HOMMEL
 Mme Armelle MORGENTHALER
 M. Alexandre MONTEIRO

ayant donné procuration à M. Laurent FURST
 ayant donné procuration à Mme Nathalie DISCHLER
 ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
 ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER

COMITE-DIRECTEUR **DU 21 DECEMBRE 2023**

ORDRE DU JOUR

1° ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 1.2. Approbation du Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 21 septembre 2023

2° FINANCES ET BUDGET

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

3° TRAVAUX

CONSTRUCTION D'UN DOJO DANS L'ENCEINTE DU CENTRE SPORTIF « ATALANTE » A MOLSHEIM : DEMANDES DE SUBVENTIONS

4° DIVERS ET COMMUNICATION

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE

N° 23-27

LE COMITE-DIRECTEUR

VU les articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d’un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire à chacune de ses séances plénières ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
désigne**

Madame Sandrine HIMBERT, en tant que secrétaire de la séance plénière en date du 21 décembre 2023.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

N° 23-28

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 21 septembre 2023, diffusé à l’ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 21 décembre 2023 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l’unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 21 septembre 2023, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : FINANCES ET BUDGET – AUTORISATION DE DEPENSES D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

N° 23-29

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l’exercice 2023, arrêté par le Comité-Directeur en sa séance ordinaire du 30 mars 2023 ;

CONSIDERANT que l’engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d’investissement seront nécessaires en 2024 avant l’adoption du Budget de l’exercice 2024 ;

VU ainsi l’article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à engager, liquider et mandater en 2024, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023, telles que présentées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2023	Autorisations 2024
20	Immobilisations incorporelles	229.686,15 €	57.421,00 €
21	Immobilisations corporelles	1.165.127,96 €	291.281,00 €
23	Immobilisations en cours	1.817.149,10 €	454.287,00 €

**OBJET : CONSTRUCTION D'UN DOJO DANS L'ENCEINTE DU CENTRE SPORTIF « ATALANTE » A
MOLSHEIM : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

N° 23-30

LE COMITE-DIRECTEUR

VU l'arrêté préfectoral du 21 juillet portant extension des compétences du SIVOM pour la construction d'équipements sportifs dans l'enceinte du Centre Sportif « ATALANTE » sis à MOLSHEIM ;

VU sa délibération N° 23-26 du 21 septembre 2023 décidant d'engager la procédure de choix d'un maître d'œuvre, selon la procédure du concours restreint, pour la construction d'un dojo dans l'enceinte du Centre Sportif « ATALANTE » sis à MOLSHEIM, selon les articles L.2125-1 2° et R.2172-2 du Code de la Commande Publique ;

RAPPELANT que le montant des travaux correspondants est estimé à 1.700.000 € H.T. ;

CONSIDERANT que cette opération est susceptible de bénéficier du concours financier de :

- l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),
- la Région Grand Est,
- la Collectivité Européenne d'Alsace,
- l'Agence Nationale du Sport,
- du fonds européen de développement régional (FEDER) au titre du programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021-2027.

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
sollicite**

le concours financier de :

- l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),
- la Région Grand Est,
- la Collectivité Européenne d'Alsace,
- l'Agence Nationale du Sport,
- du fonds européen de développement régional (FEDER) au titre du programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021-2027.

pour la construction d'un dojo dans l'enceinte du Centre Sportif « ATALANTE » sis à MOLSHEIM, dont les travaux sont estimés à 1.700.000 € H.T.,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération.

* * *

APPROUVÉ ET SIGNÉ

Le Président,

La secrétaire de séance,

Laurent FURST

Sandrine HIMBERT